

Association France Palestine Solidarité 59/62

MRES – 23 rue Gosselet – 59 000 LILLE - <u>contact@nord-palestine.org</u> <u>www.nord-palestine.org</u> facebook : AFPS 59/62 www.bdsfrance.org

59/62

Les Palestiniens de Gaza, emmurés, depuis plus de 10 ans, par un blocus israélien criminel et illégal, manifestent, non armés, leur droit par les Marches du Retour (Résolution 194 de l'ONU). Ils sont soumis à un véritable massacre de la part des tireurs d'élite israéliens portant à 126 le nombre de martyrs et à plus de 13.000 blessés, dont des milliers par balles conçues pour mutiler et handicaper à vie.



Au même moment, Israël et les États-Unis fêtaient le transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, en violation totale du droit international et des résolutions de l'ONU.

La France condamne les massacres et ce transfert mais laisse faire!

A quoi sert de parler à un Etat qui se croit absolument TOUT permis ? La France doit passer de la parole aux actes et prendre des sanctions immédiates.

Le criminel de guerre Netanyahou doit être interdit de séjour en France!

Une « saison croisée France-Israël » est organisée par l'Institut français ; des dizaines d'événements auront lieu en Israël et en France, de juin à novembre 2018. Des spectacles, des conférences, ... tenteront à travers la science, l'art et la culture, de blanchir les crimes d'Israël.

Cette « saison » doit être inaugurée à <u>Paris le 5 juin</u> par le Premier ministre israélien Benyamin <u>Netanyahou</u>, conjointement avec le président de la République Emmanuel <u>Macron</u>.

La « saison croisée » France-Israël et son inauguration par Macron doivent être annulées immédiatement !

La date du 5 juin est une provocation supplémentaire car elle est le déclenchement, en 1967, d'une nouvelle guerre israélienne qui a mené à l'occupation militaire de toute la Palestine ; c'est la Naksa pour le peuple palestinien.

C'est aussi l'impunité d'Israël qui tue les Palestiniens. Il est urgent d'y mettre fin, d'appliquer des sanctions contre cet Etat terroriste (particulièrement la fin de l'Accord d'Association UE/Israël) et de porter ensemble l'exigence de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

BOYCOTT - DÉSINVESTISSEMENT - SANCTIONS contre Israël!

Exigeons aussi que la France reconnaisse l'État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale, comme l'ont demandé le Sénat et l'Assemblée Nationale.